Syndicat Mixte des EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

Assainissement collectif
Creysse – Cuzance – Gignac - Le Vignon (Cazillac) – Lachapelle Auzac

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volumes facturés 4
   1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 4
   1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 4
   1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 5
   1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 10
      1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 12
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 15
   3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 17
   3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 17
   3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 18
   3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
   3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 19
4. Financement des investissements 20
   4.1. Montants financiers 20
   4.2. Etat de la dette du service 20
   4.3. Amortissements 20

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE
- Nom de l'entité de gestion : Assainissement collectif – Régies
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Creysse, Cuzance, Gignac, Lachapelle-Auzac, Le Vignon-en-Quercy
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 05/03/2026 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie.**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 1 200 habitants au 31/12/2025.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert 412 abonnés au 31/12/2025. La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Creysse	131	131	-
Cuzance	43	45	4,7%
Gignac	89	94	5,6%
Lachapelle-Auzac	291	299	2,8%
Le Vignon-en-Quercy	7	7	-
Total	**403**	**412**	**2,2%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 24,69 abonnés/km) au 31/12/2025.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,91 habitants/abonné au 31/12/2025.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m^3	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	**40 782**	**34 129**	**-16,3%**

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 16,69 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (CAZILLAC)
Code Sandre de la station : 0546067V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	Le Vignon-en-Quercy (46232)
Capacité nominale STEU en EH [1]	48
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	7,5

Prescriptions de rejet

Soumise à l'arrêté national du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet		
	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	fossé vers le ruisseau Le Vignon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Valeur rédhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Le SYDED établit une synthèse annuelle détaillant le suivi du fonctionnement de la station grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.
Ce document est également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.
Pour connaître l'état de fonctionnement de la station, il est possible de se connecter à :
https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

STEU N°2 : STEP de Labrousse (CUZANCE)
Code Sandre de la station : 0546086V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2002
Commune d'implantation	Cuzance (46086)
Capacité nominale STEU en EH (1)	15
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2,25

Prescriptions de rejet

Soumise à l'arrêté national du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Valeur rédhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Le SYDED établit une synthèse annuelle détaillant le suivi du fonctionnement de la station grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.
Ce document est également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.
Pour connaître l'état de fonctionnement de la station, il est possible de se connecter à :
https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

STEU N°3 : STEP du Bourg (CUZANCE)
Code Sandre de la station : 0546086V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/10/2005
Commune d'implantation	Cuzance (46086)
Capacité nominale STEU en EH (1)	105
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15,75

Prescriptions de rejet

Soumise à l'arrêté national du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Valeur rédhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Le SYDED établit une synthèse annuelle détaillant le suivi du fonctionnement de la station grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.
Ce document est également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.
Pour connaître l'état de fonctionnement de la station, il est possible de se connecter à :
https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

STEU N°4 : STEP de Rignac (CUZANCE)
Code Sandre de la station : 0546086V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2006
Commune d'implantation	Cuzance (46086)
Capacité nominale STEU en EH (1)	63
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	10,5

Prescriptions de rejet

Soumise à l'arrêté national du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Valeur rédhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Le SYDED établit une synthèse annuelle détaillant le suivi du fonctionnement de la station grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.
Ce document est également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.
Pour connaître l'état de fonctionnement de la station, il est possible de se connecter à :
https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

STEU N°5 : STEP du Bourg (GIGNAC)
Code Sandre de la station : 0546118V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés
Date de mise en service	16/07/2014
Commune d'implantation	GIGNAC
Capacité nominale STEU en EH (1)	300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet

Soumise à l'arrêté national du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Valeur rédhibitoire (mg/l) moyenne journalière
DBO_5	35	ou	60	70
DCO	200	ou	60	400
MES			50	85

Le SYDED établit une synthèse annuelle détaillant le suivi du fonctionnement de la station grâce à des visites sur site qui sont l'occasion de prélèvements, d'analyses, de relevés et mesures.
Ce document est également transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau.
Pour connaître l'état de fonctionnement de la station, il est possible de se connecter à :
https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2024 en tMS (2)**	**Exercice 2025 en tMS**
STEP du Bourg (CAZILLAC) (Code Sandre : 0546067V001)	0	0
STEP de Labrousse (CUZANCE) (Code Sandre : 0546086V003)	0,08	0,08
STEP du Bourg (CUZANCE) (Code Sandre : 0546086V001)	0,42	0,37
STEP de Rignac (CUZANCE) (Code Sandre : 0546086V002)	0	0
STEP du Bourg (GIGNAC) (Code Sandre : 0546118V001)	0	0
Total des boues produites	0,50	0,45

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	1 500 €	1 500 €

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Creysse	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	120,00	109,48	-8,77%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,1950	1,3685	14,52%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	0,1050	0,0825	-21,43%
TVA	10%	10%	0,00%
Cuzance	**1er jan 2025**	**1er jan 2026**	**Variation**
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	250,00	110,64	-55,74%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,1450	1,3830	853,79%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance des réseaux d'eau potable	0,1050	0,0825	-21,43%
TVA	10%	10%	0,00%
Gignac	**1er jan 2025**	**1er jan 2026**	**Variation**
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	110,00	121,88	10,80%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,5450	1,5235	-1,39%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement	0,1050	0,0825	-21,43%
TVA	10%	10%	0,00%
Lachapelle Auzac	**1er jan 2025**	**1er jan 2026**	**Variation**
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	60,00	95,16	58,60%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,4200	1,1894	-16,24%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance des réseaux d'eau potable	0,1050	0,0825	-21,43%
TVA	10%	10%	0,00%

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

Le Vignon en Quercy (Cazillac)	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	124,73	83,52	-33,04%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,1450	1,0439	619,93%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance des réseaux d'eau potable	0,1050	0,0825	-21,43%
TVA	10%	10%	0,00%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 23/01/2026 effective à compter du 23/01/2026 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Creysse	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	120,00	109,48	-8,77%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	143,40	164,22	14,52%
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	263,40	273,70	3,91%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	12,60	9,90	-21,43%
TVA	27,60	28,36	2,75%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	40,20	38,26	-4,83%
Total	303,60	311,96	2,75%
Prix TTC au m3	2,53	2,60	2,75%

Cuzance	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	250,00	110,64	-55,74%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	17,4000	165,9600	853,79%
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	267,40	276,60	3,44%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	12,60	9,90	-21,43%
TVA	28,00	28,65	2,32%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	40,60	38,55	-5,05%
Total	308,00	315,15	2,32%
Prix TTC au m3	2,57	2,63	2,32%

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

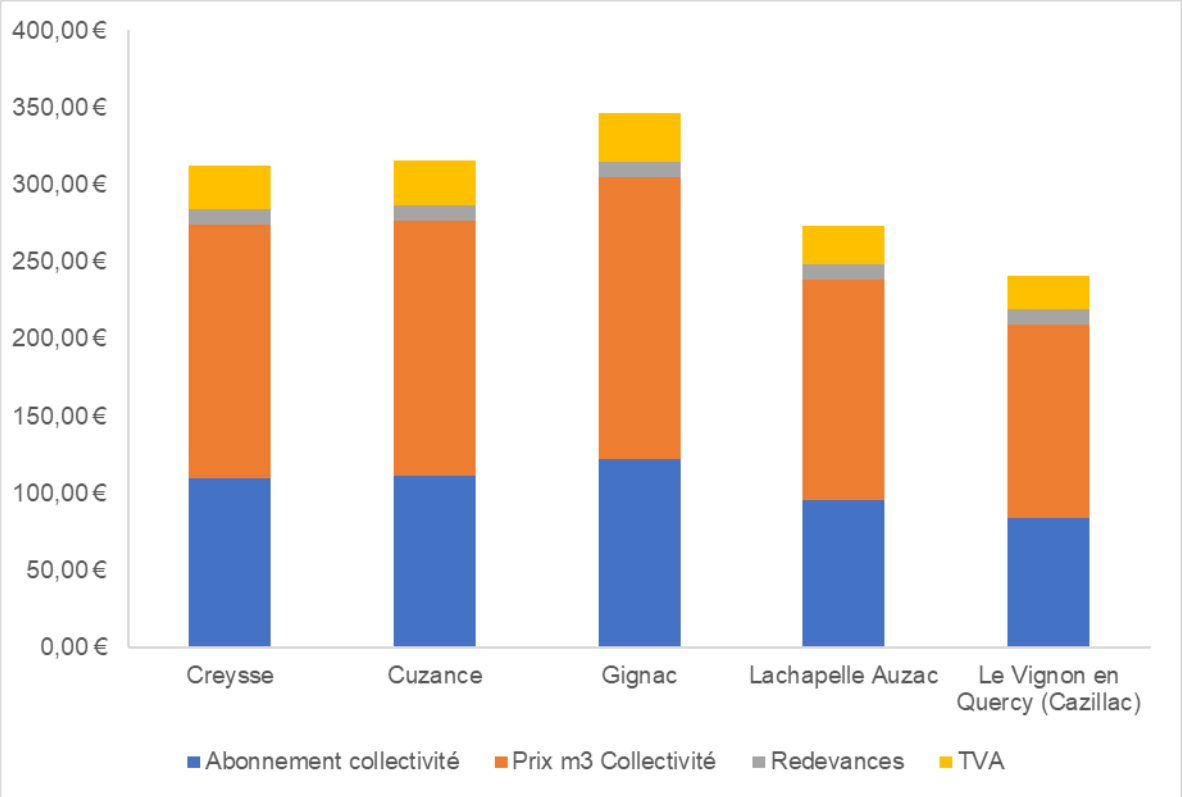
Gignac	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	110,00	121,88	10,80%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	185,4000	182,8200	-1,39%
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	295,40	304,70	3,15%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	12,60	9,90	-21,43%
TVA	30,80	31,46	2,14%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	43,40	41,36	-4,70%
Total	338,80	346,06	2,14%
Prix TTC au m3	2,82	2,88	2,14%

Lachapelle Auzac	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	60,00	95,16	58,60%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	170,4000	142,7280	-16,24%
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	230,40	237,89	3,25%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	12,60	9,90	-21,43%
TVA	24,30	24,78	1,97%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	36,90	34,68	-6,02%
Total	267,30	272,57	1,97%
PrixTTC au m3	2,23	2,27	1,97%

Le Vignon en Quercy (Cazillac)	1er jan 2025	1er jan 2026	Variation
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	124,73	83,52	-33,04%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	17,4000	125,2680	619,93%
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	142,13	208,79	46,90%
Redevances et taxes			
Redevance de Performance assainissement [€ HT/m³]	12,60	9,90	-21,43%
TVA	15,47	21,87	41,34%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	28,07	31,77	13,16%
Total	170,20	240,56	41,34%
Prix TTC au m3	1,42	2,00	41,34%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I



2.3. Recettes

Creysse	2025
Ventes d'eau	24 871,26 €
TOTAL	24 871,26 €

Cuzance	2025
Ventes d'eau	11 230,39 €
Régularisation des ventes d'eau	-549,49 €
TOTAL	10 680,90 €

Gignac	2025
Ventes d'eau	17 869,15 €
Régularisation des ventes d'eau	-858,63 €
TOTAL	17 010,52 €

Lachapelle Auzac	2025
Ventes d'eau	45 925,21 €
TOTAL	45 925,21 €

Cazillac	2025
Ventes d'eau	931,57 €
TOTAL	931,57 €

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 99 419,46 €.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		____%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	____%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
STEP du Bourg (CAZILLAC)	0,54	100	100
STEP de Labrousse (CUZANCE)	0,24	100	100
STEP du Bourg (CUZANCE)	1,38	100	100
STEP de Rignac (CUZANCE)	0,3	100	100
STEP du Bourg (GIGNAC)	4,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées– s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
STEP du Bourg (CAZILLAC)	0,54	100	100
STEP de Labrousse (CUZANCE)	0,24	100	100
STEP du Bourg (CUZANCE)	1,38	100	100
STEP de Rignac (CUZANCE)	0,3	100	100
STEP du Bourg (GIGNAC)	4,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
STEP du Bourg (CAZILLAC)	0,54	100	100
STEP de Labrousse (CUZANCE)	0,24	100	100
STEP du Bourg (CUZANCE)	1,38	100	100
STEP de Rignac (CUZANCE)	0,3	100	100
STEP du Bourg (GIGNAC)	4,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Labrousse (CUZANCE) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,08

STEP du Bourg (CUZANCE) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,37

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2025**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0%.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0
Montants des subventions en €	

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 656 436,87
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	171 803,33
	en intérêts	37 030,57

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 159 115 €.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
046-200094647-DE_AC_2026_034B-DE
A G E D I